



Saint-Piat

LE TRAIT D'UNION

Saint-Piat et ses Hameaux

N° 79 – Avril 2015

Bulletin Communal d'Information

Les comptes rendus du conseil municipal sont à votre disposition à la mairie.
Les comptes rendus succincts sont consultables sur le site www.saint-piat.fr



Le mot du Maire,

Lorsque j'écris ce mot, j'ai parfois l'impression de me répéter. C'est vrai notre époque est difficile, notre planète va mal, mais est-ce que pour autant nous devons baisser les bras, devenir égoïste, individualiste.

Nos enfants et petits-enfants sont là pour nous rappeler que l'héritage que nous leur transmettrons ne sera pas que financier.

Tous les jours, chacun de nous rencontrera forcément un automobiliste qui dépassera de façon outrageuse la vitesse autorisée, qui stationnera n'importe où, et prendra un air surpris pour dire qu'il ne savait pas que se garer sur les trottoirs est interdit ! Qui n'a pas oublié d'élaguer ses arbres jusqu'à obliger le voisin à réclamer

« Qui ne balaie pas devant sa porte », comme disaient les anciens.

Tous ces maux de notre société actuelle sont dérisoires face aux vrais défis.

Notre village reste un havre de paix, qu'il y a lieu de maintenir et de protéger. C'est ce qui motive les élus du Conseil Municipal adultes et celui des enfants.

Nous ferons tout ce qui est possible pour maintenir cet équilibre précaire, en espérant que le bon sens revienne.

Vous trouverez en annexe les comptes de la Commune comme chaque année. Les habitués des chiffres verront tout de suite que notre capacité à investir est de plus en plus réduite et qu'en 2016, si nous ne trouvons pas de ressources nouvelles, nous ne pourrons plus investir.

Les solutions existantes à ce jour, pour y remédier, passent forcément par l'impôt (suppression de l'abattement de 25% à la base appliqué seulement par quelques communes) ou alors la création de commune nouvelle.....avec Soulaire, Mévoisins, Chartainvilliers.

Encore faut-il se mettre d'accord.....

Rien n'est joué profitons des beaux jours (enfin je l'espère) qui arrivent.

Notre site internet est mis à jour, consulter le ou le panneau d'affichage au centre du village pour connaître tout ce qui se passe dans les environs au niveau culturel ou sportif, vous ne pouvez plus dire que nous ne sommes qu'une région d'agriculture : la culture y fait sa place.



LES PROJETS D'INVESTIMENT 2015... ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

(Extraits du conseil municipal du 29 janvier 2015)

REMISE EN ETAT DE L'IMPASSE DU MARAIS :

Monsieur MARSOT rappelle que par lettre du 09 novembre 1991, l'ensemble des co-lotis demandait le classement de la voie dans la voirie communale et par délibération du 13 décembre 1991, le conseil municipal acceptait ce classement après enquête publique.

Depuis cette date, la commune a pris en charge l'éclairage de l'impasse et a assuré un entretien très sommaire de la chaussée, mais aucune suite n'a été donnée au transfert de propriété.

Une nouvelle demande a été effectuée, en 2014, par les habitants de la rue.

La chaussée n'a jamais fait l'objet d'un entretien réel. Les seules interventions effectuées ont uniquement consisté en des répartitions ponctuelles de bouchage des « nids de poule » avec de la grave calcaire ordinaire, exécutées par le personnel communal.

Il convient donc de prévoir la remise en état de l'impasse des Marais, **compte tenu de la possibilité d'obtenir du Conseil Général d'Eure et Loir une subvention de 30 %** sur le montant de 5 480,00 € HT des travaux, dans le cadre du F.D.A.I.C. L'autofinancement de la commune étant de 4 932 € HT.

DEFENSE INCENDIE DU HAMEAU DE CHANGE

Le hameau ne dispose actuellement que d'une seule bouche incendie située à l'angle des rues des Dolmens et de la Liberté, alimenté par un tuyau de diamètre insuffisant. Il convient donc d'aménager une aire de mise en aspiration au bout de la rue de la Liberté ce qui impliquerait le renforcement de cette rue pour pouvoir accueillir les engins lourds du S.D.I.S.28 et la réalisation de l'aire – raisonnable.

Le Conseil municipal a approuvé la création de cette aire de mise en aspiration rue de la Liberté au fond de l'impasse en bordure de l'Eure pour un montant de 7 900 € HT, **de solliciter auprès du Conseil général l'attribution d'une subvention de 30 % au titre du Fonds Départemental d'Aide aux Communes.** L'autofinancement de la commune étant de 7 110 € HT.

Toutefois, la nécessité d'assurer la défense incendie du hameau de Changé implique le renforcement de la rue de la Liberté, pour un montant de 15 329 € HT, de solliciter auprès du Conseil général l'attribution d'une subvention de 30 % au titre du FDAIC. L'autofinancement de la commune étant de 13 796,40 € HT.

REHABILITATION DES MARES – DEMANDE DE SUBVENTION CDDI

Il est envisagé, dans les investissements de 2015 la réhabilitation des mares situées sur le territoire de la Commune de Saint-Piat et de déposer les demandes de subventions auprès du Conseil régional et général.

A cette fin, il convient de déposer les demandes des subventions auprès du Conseil régional 20 % - par le biais du contrat de Pays et auprès du conseil général dans le cadre du programme mares à hauteur de 60 %. Les travaux sont estimés à 70 000 € HT. L'aide financière totale peut aller jusqu'à 80 % de la dépense HT.

AUDIT ENERGETIQUE BATIMENT ECOLE MATERNELLE - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Il est décidé la faisabilité d'établir un diagnostic énergétique afin d'étudier les différentes solutions performantes pour l'amélioration de l'isolation sur le bâtiment de la maternelle de Saint-Piat (Eure et Loir).

Une subvention peut être demandée auprès du Conseil Régional par le biais des Contrats de Pays.

Vu la proposition de BET DELAGE ET COULIOU d'un montant de 3 100 € HT comprenant l'étude thermique et l'étude de faisabilité multi-énergie. Le conseil municipal, a validé la nécessité d'établir un diagnostic énergétique et l'étude de différentes solutions énergétiquement performantes pour l'amélioration de l'isolation sur le bâtiment de l'école maternelle de Saint-Piat. Considérant que cette étude amènera la collectivité à réfléchir sur les différentes solutions de chauffage.

ANNEXE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

Madame le Maire propose au conseil municipal de déposer, également, un dossier de demande de subvention pour la réalisation de l'annexe de la MSP de Maintenon, auprès de la Région par le biais du Syndicat Mixtes d'Etudes et de Programmations et un autre, auprès du Conseil général dans le cadre des Contrats Départementaux de Développement Intercommunal.

Le Conseil Municipal :

- Autorise Madame le Maire à mettre à la disposition de la Société « Habitat Eurélien » les terrains correspondants sous forme d'un bail emphytéotique d'une durée de cinquante ans, pour la partie logement.
- Dit que l'opération sera réalisée aux seuls frais de ladite Société, celle-ci s'engageant parallèlement à céder à la commune sous forme de Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) l'annexe de la Maison de Santé Pluridisciplinaire, d'une superficie de 70 m² moyennant un coût maximum de 1400 € /m² HT,
- Autorise Madame le Maire à signer l'opération « logements sociaux » avec Habitat Eurélien,
- Autorise Madame le Maire à solliciter la Communauté de Communes des Terrasses et Vallées de Maintenon, afin qu'elle se porte garant à hauteur de 50 % du projet global, de par sa compétence en matière de logements sociaux,
- Donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour déposer les demandes de subventions auprès de la Région par le biais du Syndicat Mixtes d'Etudes et de Programmations et du Conseil Général dans le cadre des Contrats Départementaux de Développement Intercommunal et de signer tous les documents s'y afférant.

Jean-Philippe SIMON explique que le dossier de Saint-Piat avance. Les Docteurs GAUTHIER et LEPINE ont entériné le dossier qui doit être remis à l'ARS. Toutefois, le dossier de Maintenon connaît des difficultés sur le point de l'agencement des cabinets médicaux.

Les deux dossiers étant liés, il faut attendre que les problèmes de Maintenon soient résolus pour débloquer la situation.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat 2013		132 960.64	74 824.83			58 135.81
Opérations 2014	612 288.56	691 602 48	119 808.99	84 049.08	732 097.55	775 651.56
TOTAUX	612 288.56	824 563.12	194 633.82	84 049.08	732 097.55	833 787.37
Résultat de clôture		212 274.56	110 584.74			101 689.82
RAR 2014			390 520.00	419 747.00	390 520.00	419 747.00
Totaux cumulés	612 288.56	824 563.12	585 153.82	503 796.08	1 122 617.55	1 253 534.37
Résultat cumulé		212 274.56	81 357.74			130 916.82

RETROSPECTIVES

Vœux 2015

Le vendredi 16 janvier dernier, La Municipalité a convié les habitants de Saint-Piat à la salle des fêtes pour leurs présenter ses vœux, pour la nouvelle année. Cette soirée conviviale et agréable, fut accompagnée par Monsieur Stéphane MAILLOT et ses choristes, et la présentation du Conseil Municipal des Enfants, tout fraîchement élu.



Pêche

Le samedi 27 septembre 2014, l'association des pêcheurs locaux a organisé un concours à l'arboretum de Saint-Piat dans le but de faire découvrir la pratique de ce loisir. Cette rencontre, destinée aux ados, filles et garçons, de 6 à 14 ans, avec ou sans permis de pêche a permis de rassembler 42 participants.

De nombreux parents ont accompagnés leurs enfants, cela a rendu cet après-midi très agréable et convivial, merci à eux. Avant d'effectuer un classement, le pesage des poissons a révélé la capture de 75 truites (ainsi que des gardons, des perches et des carpeaux).

Cette rencontre s'acheva sur la remise des lots à chaque participant, récompense remise par Madame le Maire et les Adjoints de Saint-Piat. L'année 2014 fut un très bon cru : l'effectif a doublé, 60 pêcheurs en 2013, 120 en 2014.

L'alevinage important effectué fin 2013 et les trois déversements de truites en 2014 semblent satisfaire nos adhérents. Nous enregistrons avec plaisir la présence de nombreux ados.

Le dernier alevinage en poissons blancs a eu lieu en janvier 2015 (brochets, sandres, gardons et perches) pour un total de 300 kilos, répartis équitablement sur les 3 communes en fonction de l'accès à la rivière. Les pêcheurs qui ont communiqué leur adresse internet ont été informés du jour de déversement.

Pour info : les permis sont en vente au bar-tabac de Saint-Piat, vous y trouverez un très bon accueil.

En 2015, le bureau sera renouvelé, nous aurons aussi la possibilité d'organiser des journées destinées à la découverte de la pêche (journée animée par les techniciens de la fédération des pêcheurs d'Eure-et-Loir), si vous êtes motivés faites-vous connaître.

Prochain rendez-vous le samedi 6 juin 2015, jour de la fête de la pêche.

Le Président, Guy POITRIMOLT.



Repas des retraités

C'est le samedi 11 octobre 2014 que selon la tradition la municipalité a accueilli les retraités.

Environ 80 convives ont partagé dans une ambiance sympathique un repas gastronomique servi par un traiteur de qualité, et ont applaudi avec enthousiasme le groupe des 7 Alex qui l'espace d'un après-midi nous a rappelé "nos jeunes années..." avec leurs chansons des années 50 à 70 que beaucoup d'entre nous ont fredonnées avec eux.



Saint Nicolas



Le 6 décembre 2014, par un beau soleil et un froid glacial, Saint Nicolas, accompagné du Père Fouettard et de son âne tirant une charrette chargée de friandises, ont parcouru les hameaux et le village de Saint-Piat, accueillant au fil du chemin les jeunes enfants.

Ce périple s'est terminé à la salle des fêtes, où les enfants et leurs familles se sont retrouvés pour admirer et applaudir un joli spectacle animé par la troupe de la Caravane des Poètes.

L'après-midi s'est terminée autour d'un goûter pour les enfants, avec pains d'épices et clémentines, et un vin chaud réconfortant pour les adultes.

NB : la mairie s'excuse auprès de ceux qui, n'ayant pas participé au cortège, n'ont pu assister au spectacle, un problème lié au timing et à la froidure a désorganisé le programme affiché. Nous promettons que l'année prochaine tout ira pour le mieux.



Conseil Municipal des Enfants

C'est le 16 décembre après-midi que pour la première fois, la mairie ouvrait ses portes à nos 39 très jeunes citoyens pour élire un conseil municipal des enfants.

Rien n'a manqué aux obligations légales de cet évènement : dépôt de candidatures, campagne électorale, tableau d'affichage, carte électorale, urne, isolement sans oublier le stress des candidats...et le résultat le soir après le dépouillement : sur 14 candidats 9 enfants ont été élus : 2 CE2, 3 CM1, 4 CM2. 2 garçons et 7 filles.

L'installation de ce conseil municipal a eu lieu le 27 janvier 2015.

Madame le Maire a énuméré tous les souhaits des jeunes élus en argumentant les raisons du choix des projets à retenir.

Les deux premiers projets votés à l'unanimité par les enfants sont :

- Organisation de la journée de nettoyage de la commune, dont la date est fixée au samedi 11 avril, le même jour que plusieurs communes de la communauté de communes des terrasses et vallées de Maintenon.
- Fabrication et installation d'hôtels d'insectes dans les parcs de St-Piat.

On remarque l'intérêt des enfants pour l'environnement.



Exposition

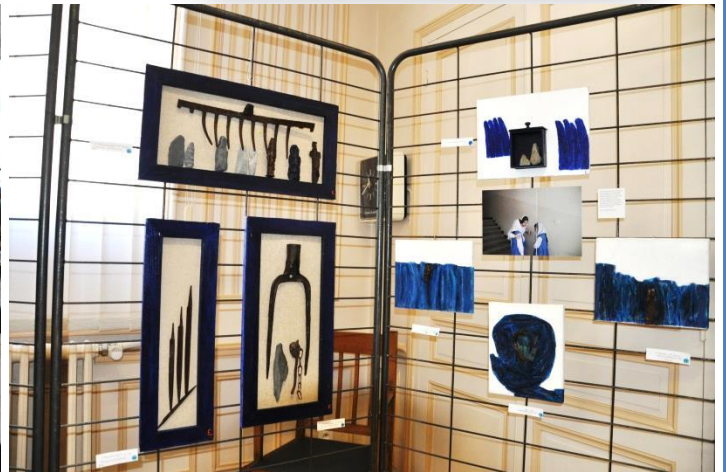
L'exposition « Regards », organisée en partenariat avec l'association 'Mères pour la Paix', Edith CLEMENT et la Mairie de Saint-Piat, s'est déroulée du 7 au 15 février inclus dans la salle du Conseil de la Mairie.

Depuis 1991, cette association se bat pour assurer sur le terrain une aide matérielle et morale à des populations de femmes et d'enfants victimes de conflits, et pour défendre leurs droits. En France, cette association a été créée en 1994 à Villeneuve d'Ascq.

Elle intervient notamment en Afghanistan où la condition des femmes est terrible, et où les droits de la femme sont bafoués, pour l'éducation des jeunes filles afghanes et leur permettre d'accéder aux études supérieures. L'association a d'ailleurs reçu le prix des droits de l'homme en 2006.

Il est à noter que le Comité de la Vallée de l'Eure est le référent de cette opération.

Cette exposition était enrichie de photographies de Sandra CALLIGARO ainsi que de sculptures très parlantes d'Edith CLEMENT.



19 mars 2015

Suite à la réorganisation des horaires des cérémonies et pour protéger la sortie de l'école, le rassemblement s'est tenu au monument à 15h30 puis à la stèle François Lefèvre pour rendre hommage aux Morts pour la France.



TRAVAUX DE VOIRIE : remise à niveau de la RD6 dans le secteur de la sortie de Saint-Piat jusqu'à la traverse de Changé.

Les marquages sont effacés dans la rue de la République, il est envisagé de les refaire.

Enfin, une zone de stationnement, en allant vers Maintenon, va être rajoutée à Changé.

Comité des Fêtes de Saint-Piat

Le 16 juin 2014, plusieurs membres du bureau du Comité des Fêtes de Saint Piat ont donné leur démission pour des raisons personnelles. Depuis, notre association est en sommeil.

Les membres actifs du bureau restants recherchent des personnes désireuses de reprendre cette sympathique activité.

Toute candidature sera examinée soigneusement. Faites-vous connaître auprès du comité des fêtes lui-même ou bien auprès de la mairie de Saint Piat.

Une assemblée générale aura lieu le 19 septembre 2015.

La qualité des cours d'eau sur smartphone

La qualité des cours d'eau du bassin Seine-Normandie est surveillée de près grâce à plusieurs réseaux. Une partie de ces cours d'eaux fait l'objet de prélèvements effectués tous les ans sur des stations sélectionnées comme étant représentatives soit des pressions existantes (présence de pollution, station d'épuration) ou bien de l'absence d'anthropisation (station de référence).

Vous pouvez désormais télécharger une application smartphone pour consulter l'état d'un cours d'eau de France, directement sur votre mobile, depuis l'AppStore ou GooglePlay, ou en flashant le code QR ci-après.

« *Qualité rivière* » et sa carte interactive classent les cours d'eau grâce à des codes couleur de "très bon état" (en bleu), "bon état" (en vert), à "mauvais état" (en rouge).

Citoyen, pêcheur, randonneur, kayakiste, vacancier peuvent connaître la qualité des cours d'eau à travers les paramètres témoins de leur santé : poissons, invertébrés, micro algues, polluants chimiques, acidité, oxygène ... L'application indique aussi l'évolution sur les trois dernières années pour chaque station de suivi. Ces indicateurs de la qualité du cours d'eau permettent à tous d'apprécier les résultats objectifs des efforts accomplis par les acteurs des territoires pour restaurer les rivières et éliminer les pollutions. Ils pointent également les défis qu'il reste à relever sur certains cours d'eau.



La mobilité en chiffres

Une voiture électrique coûte environ 2 € d'électricité pour 100 km.

Le coût d'utilisation de la voiture électrique dépend très peu du prix de l'électricité en raison de la différence de tarif entre heures pleines et heures creuses. S'agissant de l'entretien, celui d'une voiture électrique est estimé inférieur de 25% à celui d'un modèle thermique en l'absence de certaines interventions (vidange, courroie de distribution, bougies...). A noter que des assureurs proposent des tarifs attractifs pour la voiture électrique afin d'en assurer le développement.

Une voiture diesel consomme en moyenne 7 litres, soit environ 9,66€ pour 100 km.

Le coût d'utilisation d'un véhicule à moteur thermique est très dépendant du prix du litre de carburant, qui peut fluctuer rapidement dans un sens comme dans l'autre.

Impôts 2014

Monsieur Patrice Lalande, Conseiller en Gestion de Patrimoine, propose aux habitants de Saint-Piat une aide gratuite à la déclaration fiscale, jusqu'au 20 mai 2015, tous les mercredis de 10h à 12h (hors vacances scolaires) Salle Geneviève de Boever (face à la Mairie).

Avec ou sans RDV : 06.75.29.39.36

Diagnostic de territoire des modes d'accueil des jeunes enfants

Ci-dessous le condensé du diagnostic de territoire des modes d'accueil, effectué par Mme CHEVALIER.

Le RAM (Relais d'assistantes maternelles) est à la disposition des familles en recherche de mode de garde pour leurs jeunes enfants. Madame CHEVALIER, anime ce service. Elle peut vous aider dans la recherche d'assistantes maternelles.
Tél : 02.37.27.13.37

Etat des accueils chez les assistantes maternelles de la communauté de commune

Au 1^{er} mars 2015 on compte 112 assistantes maternelles avec 269 places temps plein.

49 places étaient disponibles (44 temps pleins - 5 périscolaires).

A Saint-Piat 4 assistantes maternelles agréées sont en activité, 1 est indisponible, soit 13 places temps plein, 1 place périscolaire.

Nombre d'assistantes maternelles avec accueils particuliers :

	mercredi	samedi	Dimanche et jours fériés	avant 6 h.	après 19 h	après 20 h	Accueil d'enfant avec handicap
Total CCTVM	72	9	3 exceptionnellement	2	24	2	24
Saint-Piat	2	1	0	0	1	0	1

Etats des autres modes de garde de la communauté de communes

Il existe deux structures :

- 1 – la crèche familiale gérée par la commune de Maintenon
- 2 – le multi-accueil géré par la commune de Pierres

Crèche familiale	Multi-accueil
Agrément pour 26 enfants.	20 places de 7 à 8 h et 18 à 19 h 37 places de 8 à 18 h sur les périodes solaires 30 places de 8 à 18 h sur les périodes hors scolaires 3 places de 8 à 13 h et 14 h 30 à 18 h
Quelques places sont disponibles à des jours particuliers. Des places sont disponibles pour permettre à la crèche d'assurer les dépannages en cas d'absences d'assistantes maternelles. Des familles sont en liste d'attente.	Quelques places sont disponibles à des jours particuliers. Des familles sont en listes d'attente.

Soins infirmiers

Suite au départ en retraite de Madame LUX Marie Claude, ses collègues Madame LAMOUREUX, Monsieur THIEUX, Mademoiselle BERTHE et Mademoiselle GUTIERREZ prennent la relève pour assurer la continuité des soins et s'installent à Saint-Piat, au 1 place Marcel Binet (au-dessus de la mairie), à partir de début mai. Ils seront joignables au 02 37 90 90 90 ou au 07 71 10 98 08 pour les prises de rendez-vous, à domicile ou au cabinet de soins infirmiers.

Enquête statistique

L'INSEE réalise une enquête statistique sur la formation et la qualification professionnelle d'avril à octobre 2015. Les thèmes abordés s'intéressent essentiellement à la formation initiale, à la mobilité professionnelle et à la formation continue sur les 5 dernières années. A cet effet, 45 000 individus ont été tirés au hasard en France métropolitaine. Ils seront enquêtés par visite à leur domicile. L'enquêteur(trice) prendra contact avec les enquêtés, il(elle) sera muni(e) d'une carte officielle l'accréditant. Les réponses resteront strictement anonymes et confidentielles, elles ne serviront qu'à l'établissement de statistiques ; la Loi en fait la plus stricte obligation.

Jardins familiaux :

C'est un sujet qui intéresse les enfants puisqu'il a été voté lors du conseil municipal des enfants en janvier, et qu'il pourrait être envisagé de le mettre en œuvre dans un avenir plus ou moins proche.

Les élus du CCAS qui portent ce conseil municipal apprécient ce projet, mais ne pourront le mettre en place que si quelques-uns d'entre vous se sentent une âme de jardinier.

- Si vous pensez que votre terrain est trop petit pour cultiver un jardin chez vous,
- si vous avez du terrain, mais que vous préférez avoir un potager hors de chez vous,
- si vous voulez transmettre vos savoirs en matière de jardinage à des novices ou à des plus jeunes,
- si vous avez envie de rencontrer des amis, partager votre goût de la nature et produire des fruits et légumes sains,

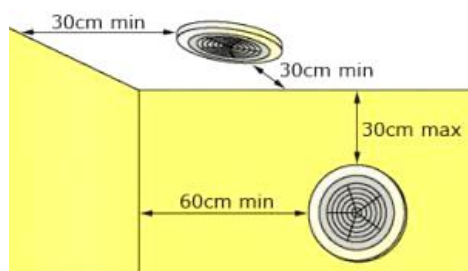
Alors faites-le nous savoir à l'aide du bulletin joint que vous renverrez à la mairie avant le 15 mai, pour que nous projetions la réalisation de cette action récréative, ludique, saine, et productive.



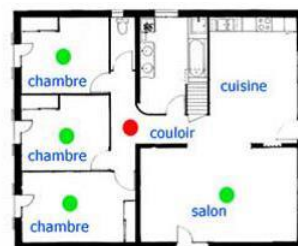
DETECTEURS DE FUMEE

Caractéristiques exigées : marquage CE et conforme à la norme européenne **NF EN 14604**. Il doit être alimenté par pile ou batterie, comporter un indicateur de mise sous tension, émettre un signal sonore caractéristique en cas de problème d'alimentation. Le signal sonore doit être supérieur ou égal à 85 décibels à 3 m. de distance. Privilégier les modèles interconnectables (en cas de feu dans une pièce éloignée de celle dans laquelle vous vous trouvez, vous serez prévenu). Les détecteurs utilisant l'ionisation sont interdits, car ils sont radioactifs. Il existe des détecteurs adaptés aux personnes sourdes fonctionnant par un signal lumineux ou vibrant.

Obligation d'installation : Le détecteur sera fourni et installé par le propriétaire du logement, au plus tard **le 8 mars 2015**. Avant cette date et si le logement est occupé par un locataire, le bailleur doit lui fournir un détecteur ou lui rembourser l'achat. Le locataire procède alors à la pose du détecteur, de préférence dans les lieux de circulation ou dégagements desservant les chambres. Il doit être fixé solidement en partie supérieure, à proximité du point le plus haut, à distance des autres parois et des sources de vapeur (cuisine, salle de bain...). Enfin, ne les peignez jamais.



- Détecteur pour configuration de base
- Détecteur à ajouter pour configuration optimum



Obligation de vérification : À partir du **8 mars 2015**, la vérification du détecteur sera faite lors de l'état des lieux. Le locataire aura l'obligation d'entretien ou de remplacement, sauf pour : logement saisonnier, foyer, résidence hôtelière à vocation sociale, logement de fonction ou meublé, où l'obligation d'entretien appartient au propriétaire. Bon sens oblige, pensez à les dépoussiérer, vérifiez régulièrement leur bon fonctionnement grâce au bouton «test» et n'oubliez pas de changer les piles (la durée d'autonomie est d'environ 1 à 5 ans selon les modèles).

Assurance : Le locataire ou le propriétaire doit notifier l'installation du détecteur par la remise d'une attestation à son assureur garantissant les dommages d'incendie (*exemple : Je soussigné (nom, prénom de l'assuré), détenteur du contrat n°... atteste avoir installé un détecteur de fumée normalisé au (adresse de l'assuré) conforme à la norme NF EN 14604*). Aucune sanction n'est actuellement prévue par la réglementation en cas de non installation du dispositif. Les compagnies d'assurance ne pourront se prévaloir du défaut d'installation pour s'exonérer de leur obligation d'indemniser les dommages causés par un incendie dans les logements.


En cas d'incendie, prévenez immédiatement les secours



En 2015, des travaux importants seront réalisés sur votre ligne tout au long de l'année. Ils se traduiront par des aménagements d'horaires durant certaines périodes de l'année, voire des interruptions totales ou partielles de circulation lors de week-ends de travaux exceptionnels.


10 WEEK-ENDS DE TRAVAUX EXCEPTIONNELS

- les samedi 14 et dimanche 15 février 2015
 - les samedi 21 et dimanche 22 février 2015
 - les samedi 28 février et dimanche 1^{er} mars 2015
- Raccordement de la future ligne à grande vitesse Bretagne - Pays de la Loire

 Interruption totale des circulations entre Nogent-le-Rotrou et Le Mans d'une durée de 24 h.


- les samedi 14 et dimanche 15 mars 2015
- les samedi 21 et dimanche 22 mars 2015

Remplacement de 2 aiguillages à St Cyr

 Interruption partielle des circulations entre Versailles et La Verrière avec adaptation des horaires de trains.


- les samedi 18 et dimanche 19 juillet 2015

Remplacement de 3 aiguillages à Maintenon

 Interruption totale des circulations entre Rambouillet et Chartres d'une durée de 44 h.


- les samedi 5 et dimanche 6 septembre 2015

Remplacement de 2 aiguillages à Rambouillet

 Interruption totale des circulations entre La Verrière et Rambouillet d'une durée de 44 h.


- les samedi 19 et dimanche 20 septembre 2015
- les samedi 24 et dimanche 25 octobre 2015

Remplacement de 2 aiguillages à Versailles

 Interruption partielle des circulations entre St Quentin et Versailles (les 19 et 20 septembre) et entre Viroflay et Saint Cyr (les 24 et 25 octobre) avec adaptation des horaires de trains.

- les samedi 5 et dimanche 6 décembre 2015

Raccordement de la future ligne à grande vitesse Bretagne - Pays de la Loire

 Interruption totale des circulations entre Nogent-le-Rotrou et Le Mans d'une durée de 16 h.

DES HORAIRES ADAPTÉS SENS PARIS / LE MANS

- TRAIN TER CENTRE N° 16781 : PARIS-MONTPARNASSE 21 H 06 - LE MANS 23 H 24

Ce train ne circulera pas entre Nogent-le-Rotrou et Le Mans du lundi au jeudi durant les périodes ci-dessous :

- du lundi 5 janvier au jeudi 7 mai 2015
- du lundi 25 mai au jeudi 25 juin 2015
- du lundi 12 octobre au jeudi 5 novembre 2015
- du lundi 16 novembre au jeudi 3 décembre 2015



La desserte entre ces deux gares sera assurée par autocar.

- TRAIN TER CENTRE N° 862449 : PARIS-MONTPARNASSE 23 H 02 - CHARTRES 0 H 22

Ce train ne circulera pas entre La Verrière et Chartres du lundi au vendredi durant les périodes ci-dessous :

- du lundi 12 janvier au vendredi 6 février 2015
- du lundi 2 au vendredi 27 mars 2015
- du lundi 13 au vendredi 30 avril 2015
- du mardi 26 mai au vendredi 5 juin 2015
- du lundi 14 septembre au vendredi 2 octobre 2015

Ce train ne circulera pas entre Rambouillet et Chartres du lundi au vendredi durant les périodes ci-dessous :

- le vendredi 17 juillet 2015
- du mardi 21 juillet au vendredi 7 août 2015



La desserte entre ces gares sera assurée par autocar.

- TRAIN TER CENTRE N° 862451 : PARIS-MONTPARNASSE 0 H 02 - CHARTRES 1 H 22

Ce train circule uniquement les week-ends, les nuits du samedi au dimanche et du dimanche au lundi. Il ne circulera pas les week-ends de travaux exceptionnels :

- les samedi 14 et dimanche 15 février 2015
- les samedi 21 et dimanche 22 février 2015
- les samedi 14 et dimanche 15 mars 2015
- les samedi 21 et dimanche 22 mars 2015
- les samedi 18 et dimanche 19 juillet 2015
- les samedi 5 et dimanche 6 septembre 2015

DES HORAIRES ADAPTÉS SENS CHARTRES / PARIS

- TRAIN TER CENTRE N° 862400 : CHARTRES 4 H 04 - PARIS-MONTPARNASSE 5 H 20

Ce train ne circulera pas du mardi au vendredi durant les périodes ci-dessous :

- du mardi 10 au vendredi 27 février 2015
- du mardi 21 juillet au vendredi 7 août 2015

- TRAIN TER CENTRE N° 862444 : CHARTRES 21 H 34 - PARIS-MONTPARNASSE 22 H 46

Ce train ne circulera pas du lundi au vendredi :

- du lundi 9 au vendredi 27 février



La desserte sera assurée par autocar.

NOUVEAU

- TRAIN TER CENTRE N° 862436 : CHARTRES 18 H 02 - PARIS-MONTPARNASSE 19 H 20

Depuis le dimanche 15 décembre 2014, ce train effectue des arrêts supplémentaires dans les gares de :

- Gazeran : 18 h 40
- Rambouillet : 18 h 45
- Versailles : 19 h 06



RCS 552449447 – Publication SNCF – Activité TER Centre – APPELER CONTACT TER CENTRE AU 0800 83 59 23 du lundi au samedi de 6H00 à 20H00 (appel gratuit depuis un poste fixe)

soyez nature,



Randonnez en Eure-et-Loir

soyez nature,



Randonnez en Eure-et-Loir

Le printemps est là !... l'occasion de profiter de ses belles journées !... le saviez-vous, grâce au soutien du Conseil Général, il est possible à chacun de nous de trouver son chemin.

De belles balades sur notre département, n'hésitez pas à vous rendre sur le site www.123randonnee.fr

Chacun son chemin

-  Observons la nature
-  A pied
-  A VTT
-  A vélo
-  En canoë
-  A cheval
-  En famille
-  En ville
-  Les grands itinéraires

Eure & Loir
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TOURISME
Site officiel de la randonnée
et des loisirs nature en Eure-et-Loir
www.123randonnee.fr

Naissances



AYEKIA Nina	27 juillet
BERTHEAU Louka, Bastien, Rémy	5 décembre
BLAIRON MARQUET Elisa	6 mai
CÉRAK Éléna, Véronique, Chantal	5 janvier
DELONGVERT Ornella, Marie	17 juillet
DUPREY Arsène	6 décembre
FALKOWSKA Moïra	26 janvier
GALARD Victor, Emile, Daniel	21 juin
IBANEZ NUEVO Lola, Aurora, Marie	4 août
PEREIRA DE SOUSA Roxane, Carla, Jessica	25 mars
REGNARD Hippolyte, Albrecht	8 février

13 septembre	DENEUVILLE Baptiste, Gaëtan GUÉGUEN Virginie
29 novembre	LAUREILLARD Nicolas, Marc, Gérard ROCHE Aurélie, Valérie
30 août	LECARDERONNEL Jonathan, Emile, Désiré, Joseph MARCHAND Marie, Julie

Mariages



Décès



BERHAULT Bernadette, Lucienne	13 octobre	Le Coudray
BINET Mireille, Paulette, Henriette Veuve ZYGMUNT	5 janvier	Le Coudray
COOLZAET Annick, Alice	4 septembre	Le Coudray
GOURDON Gilberte, Henriette, Carmen Veuve MÉTADIEU	9 juin	Le Coudray
MARCEL Marc, Maurice, Jean	23 mars	Saint-Piat
MENNESSIER Simone, Lucette Eponse FROMENT	12 février	Le Courday
ROTROU Jacqueline, Bernadette, Andrée	23 novembre	Le Coudray
SIRIZZOTTI Charles	1 mai	Le Coudray

DATES A RETENIR

- Du 27 avril au 3 mai, exposition « Jaurès : le parcours », salle des fêtes
- 8 mai, commémoration de l'armistice de 1945
- 16 et 17 mai, Les Babelours, pièce de théâtre à la salle des fêtes
- Du 23 au 27 mai, fête de l'Estampe, Salle De Boever
- 6 juin, lectures musicales, Salle De Boever
- 7 juin, journée de l'Environnement, Centre de Loisirs de Changé
- 21 juin, Bric-à-brac organisé par l'association des Amis d'Illschwang
- 13 et 14 juillet, Fête Nationale
- 20 septembre, Maintenant : Entre Sport et Culture, départ du gymnase Hélène Boucher